



« Vallée de Somme, Vallée idéale »

Le Département réalise l'aménagement du Port d'Aval à Amiens pour améliorer l'accueil des bateaux et des plaisanciers

Amiens, le vendredi 17 février 2023

Le Conseil départemental de la Somme, propriétaire du Port d'Aval à Amiens, va aménager dans les semaines à venir les espaces au droit du quai afin d'accueillir, dans de meilleures conditions, de nouveaux bateaux et ainsi développer des activités au bord de l'eau, dans un cadre paysager repensé. Les travaux, prévus en rive gauche à l'aval de l'usine Saint Michel, sont menés en concertation avec la Ville d'Amiens et Amiens Métropole. Ils viennent conforter le travail partenarial mené en 2020 pour amener sur site l'eau et l'électricité.

Le canal de la Somme : un atout pour l'attractivité du territoire

À mi-chemin entre Péronne et la Baie de Somme, Amiens est un arrêt incontournable sur cet itinéraire fluvial doté d'atouts touristiques indéniables, que ce soit pour les bateaux de plaisance ou pour les bateaux d'activités de loisirs. Situé à proximité de l'écluse d'Amiens, avec un accès rapide au centre-ville, le Port d'Aval dispose d'un potentiel important pour attirer de nouveaux bateaux, notamment ceux en stationnement permanent (bateaux à usage d'habitation ou liés à des activités économiques).

D'une longueur de 250 mètres, ce port est composé d'un quai droit en béton et maçonneries. Grâce à une collaboration avec la Ville d'Amiens et Amiens Métropole, il a été équipé en 2020 de 4 bornes eau et électricité pour permettre l'amarrage de bateaux en stationnement longue durée, notamment des bateaux de type péniches au gabarit Freycinet.

Le terre-plein du quai est actuellement une zone de stationnement très minérale et peu qualitative qui accueille principalement des bus touristiques. Sa proximité au boulevard très circulé renforce ce caractère peu qualitatif. C'est la raison pour laquelle le Département a souhaité engager une nouvelle phase de travaux sur le port afin d'en améliorer la qualité paysagère mais aussi de renforcer les équipements pour y accueillir de nouveaux bateaux, et développer des activités sur l'eau.

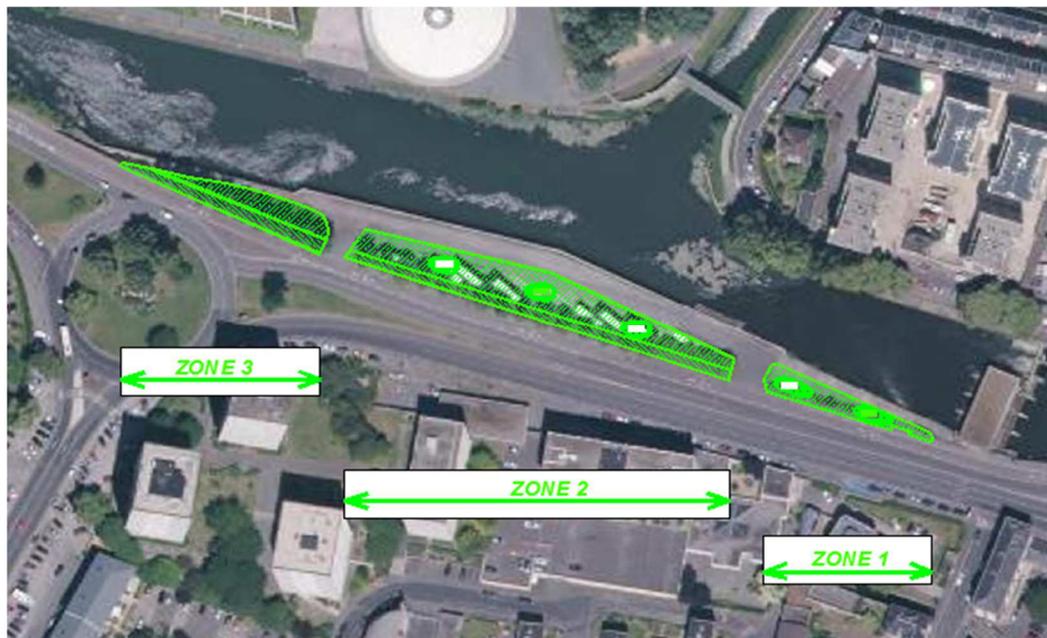
Un aménagement verdoyant et de nouveaux équipements

L'aménagement du terre-plein consiste à créer trois massifs engazonnés, plantés de vivaces et agrémentés d'enrochements décoratifs. Les cheminements piétons seront réhabilités en sable stabilisé sur une largeur de 2 mètres. Afin de rompre l'isolement de la zone, le massif d'arbustes sera remplacé par des plantes vivaces tout en conservant quelques sujets.

Le muret de soutènement en rondins de bois sera refait à neuf. L'accès piétonnier à l'extrémité Ouest sera clos par une lisse en bois.

Afin d'améliorer les services de la halte fluviale, un réseau d'assainissement gravitaire avec un poste de refoulement sera réalisé afin de traiter les eaux usées des bateaux.

La configuration du site avec son entrée et sa sortie sera conservée grâce à la mise en œuvre d'un enrobé sur une largeur de 8 mètres, le long du quai. Les accès seront restreints (hors véhicules d'entretien et accès halte fluviale) avec l'implantation de potelets et de bornes rétractables.



Zones d'aménagements du terre-plein

Le coût global de l'aménagement, intégralement financé par le Conseil départemental de la Somme, est de 220 000 € HT.

Les travaux débuteront à compter du 1^{er} mars 2023 pour une durée d'environ 6 semaines.

Des travaux qui s'inscrivent dans une réflexion stratégique plus globale sur la place du fleuve dans la Ville

Au-delà des travaux projetés à court terme, le développement du port d'Aval est actuellement au cœur des réflexions menées par le Département, la Ville d'Amiens et Amiens Métropole, dans le cadre d'une étude sur l'amélioration des équipements fluviaux dans la traversée d'Amiens.

À l'issue de cette étude, dont les conclusions sont attendues très prochainement, une nouvelle phase d'aménagement du secteur pourra être décidée, en particulier pour améliorer les équipements sur l'eau (pontons...) tout comme les services aux plaisanciers (capitainerie...) et à l'ensemble des usagers du canal de la Somme et de ses abords (cyclistes, promeneurs...).

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse